

LA COMPTABILITÉ CARBONE DE LABIOMASSE N'EST PLUS ADAPTÉE AUX OBJECTIFS VISÉS

Une caractéristique de la méthodologie de comptabilisation et de déclaration des émissions de carbone adoptée par la CCNUCC et le GIEC conduit à une attribution injuste des sources d'émissions, illustrant ainsi une tendance involontaire, mais préoccupante, de colonialisme climatique. Cela est particulièrement vrai pour la production d'énergie à partir de la biomasse à grande échelle. Nous en sommes à un stade où il faut y remédier.

Par unité d'énergie produite, brûler du bois pour obtenir de l'énergie génère au moins autant, et souvent plus, de CO₂. Il est inquiétant de constater que les émissions liées à la production d'énergie à partir de la biomasse ne relèvent actuellement pas de la responsabilité de ceux qui produisent et consomment l'énergie de la biomasse, mais de qui la cultive, à différence des sources d'énergie fossile, dont les émissions sont enregistrées dans le secteur énergétique du pays qui l'utilise. Le fait de donner un statut différent à la biomasse a créé la perception erronée selon laquelle l'énergie issue de la biomasse ne génère pas d'émissions, contrairement aux combustibles fossiles, accroissant ainsi son utilisation.

La biomasse forestière se commercialise de plus en plus au niveau international pour la production d'énergie, ce qui signifie que la responsabilité des émissions est laissée au pays qui a fourni le bois et non à celui qui l'a brûlé et en a utilisé l'énergie produite ; pays qui déclare ensuite des réductions d'émissions.

À mesure que l'utilisation et le commerce de la biomasse forestière se développent, le bois nécessaire proviendra de plus en plus des pays en développement.

Ne pas tenir compte des émissions provenant de la combustion de la biomasse dans le secteur de l'énergie entraîne :

- **Le développement massif de l'industrie de l'énergie de la biomasse**, dont les granulés de bois constituent la principale source d'approvisionnement. Après avoir doublé leur chiffre à 14 millions de tonnes au cours des dix dernières années, l'offre et la demande mondiales de biomasse augmenteront de 250 % d'ici à 2027, dépassant largement les 36 millions de tonnes.
- **Un préjudice pour la transition vers l'énergie propre.** L'énergie de la biomasse domine la production d'énergie « renouvelable », éclipant l'énergie éolienne et solaire et sapant leurs perspectives en absorbant les subventions et les incitations qui devraient viser les technologies à faibles émissions.

- **L'inégalité et l'injustice au niveau mondial.** Comme indiqué, lorsque la biomasse est vendue d'un pays à un autre, la responsabilité des émissions est externalisée, passant du consommateur au producteur de biomasse. Cette tendance s'accroîtra à mesure que la biomasse proviendra de plus en plus de l'extérieur des grands blocs consommateurs d'énergie issue de la biomasse que sont l'Europe, le Royaume-Uni, la Corée du Sud et le Japon, et que les pays du Sud global seront happés par la chaîne d'approvisionnement. Dans cette situation, le Sud global portera la responsabilité des émissions provenant de la biomasse brûlée dans le Nord, qui pourra à son tour prétendre à des réductions d'émissions..

Comment en est-on arrivé là ?

Lorsque les lignes directrices sur l'estimation et la déclaration des émissions nationales de gaz à effet de serre ont été élaborées dans les années 1990, l'énergie issue de la biomasse était principalement utilisée dans les poêles à bois et les cheminées des ménages, ou en tant que flux de déchets provenant de la transformation du bois. Elle était généralement produite localement et faisait l'objet d'un commerce international limité. Pour la plupart des pays industrialisés, les émissions totales associées à la biomasse étaient négligeables.

Selon les lignes directrices, pour éviter un double comptage des émissions dans les secteurs de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie (UTCATF) et de l'énergie, les émissions de CO₂ provenant de la combustion de la biomasse ne sont pas comptabilisées du tout dans le secteur énergétique.

Au lieu de cela, les émissions totales de biomasse sont implicitement comptabilisées selon les changements annuels dans les réservoirs de carbone du secteur de l'utilisation des terres. La croissance des forêts alimente le réservoir de carbone forestier, tandis que la récolte pour élaborer des produits issus du bois ou la conversion des terres diminuent le réservoir de carbone forestier. On estime que les émissions issues de la biomasse se produisent dans le pays et l'année de la récolte.

Par conséquent, on pénalise le « pays erroné » pour l'utilisation accrue de la bioénergie, c'est-à-dire le pays qui la produit plutôt que celui qui la consomme. Aucun autre combustible ne fait l'objet d'un tel traitement.

Cette méthode se justifiait lorsque l'utilisation de la biomasse était limitée et locale, mais la production et la consommation mondiales de biomasse ligneuse densifiée ont explosé au cours des 10 à 15 dernières années, motivées par la volonté de s'affranchir des combustibles fossiles. De nombreux pays considèrent l'énergie de la biomasse comme une source d'énergie sans émission de carbone ou neutre en carbone, en partie à cause d'une perception erronée résultant de la méthodologie de comptabilisation et de déclaration.

Lorsque la biomasse fait l'objet d'un commerce transfrontalier, le pays importateur ne déclare aucune émission provenant des combustibles issus de la biomasse (ou d'autres produits issus du bois récoltés). Par conséquent, on pénalise le « pays erroné » pour l'utilisation accrue de la bioénergie, c'est-à-dire le pays qui la produit plutôt que celui qui la consomme. **Aucun autre combustible ne fait l'objet d'un tel traitement.**

Dans une publication récente, trois anciens auteurs des lignes directrices du GIEC et examinateurs chevronnés des rapports d'inventaire nationaux expliquent comment cette situation est apparue, les idées fausses créées par les pratiques comptables et une solution simple pour résoudre le problème. Ils identifient deux problèmes principaux :

- **L'attribution erronée des émissions de CO₂** dans les inventaires nationaux de gaz à effet de serre (GES) lors du commerce de la biomasse, et
- **Les incohérences entre les méthodes de déclaration des GES** entre la biomasse et tous les autres combustibles.

La combinaison de ces éléments peut conduire à des hypothèses problématiques de « neutralité carbone » et même donner l'impression que la biomasse n'émet pas d'émissions du tout.

Nous ajoutons un troisième problème émergent :

- **Le colonialisme climatique**, qui apparaît lorsque les pays développés qui importent et brûlent de la biomasse pour produire de l'énergie se soustraient à leur responsabilité en termes d'émissions, et que les pays en développement sont de plus en plus intégrés à la chaîne d'approvisionnement et assument la responsabilité des émissions pour une énergie qu'ils n'ont ni créée, ni consommée.

Comment y remédier ?

Les experts mentionnés présentent une proposition qui, selon eux, aurait été retenue dans les lignes directrices initiales du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre si celles-ci avaient été rédigées aujourd'hui.

Ils offrent une solution simple : traiter la biomasse de la même manière que les autres combustibles. Ils affirment qu'il n'y a « aucune raison technique impérieuse ou de disponibilité des données pour empêcher la déclaration des émissions de CO₂ provenant de la combustion de biomasse à des fins énergétiques, de la même manière que pour tous les autres combustibles » (i p. 186). Ils décrivent trois étapes à suivre pour que le secteur de l'énergie reflète mieux l'impact net de l'utilisation de la biomasse sur les émissions de gaz à effet de serre et que le secteur UTCATF reflète fidèlement la situation. Il s'agit d'un excellent point de départ pour réfléchir à la manière dont les lignes directrices peuvent évoluer.

Les lignes directrices actuelles relatives à l'utilisation de la biomasse à des fins énergétiques ne sont plus adaptées. Les inventaires nationaux sont destinés à suivre les émissions nationales, et les comptes nationaux montrent les progrès accomplis (ou non) par rapport aux objectifs nationaux de réduction des émissions. Maintenant que certaines Parties ont recours à la biomasse importée pour la production d'énergie comme élément majeur de leurs stratégies de décarbonisation, l'estimation implicite des émissions dans les secteurs UTCATF des pays producteurs est source de confusion, masque les impacts réels des combustibles et, dans certaines circonstances, conduit au colonialisme climatique.

Exemple théorique - Comparaison de la comptabilisation du carbone issu de la biomasse et de celui issu des combustibles fossiles

Exportation et utilisation de la biomasse forestière : si le Ghana exporte du bois vers le Royaume-Uni et que ce dernier brûle le bois pour en faire de la biomasse, c'est le Ghana qui comptabilise le carbone dans son bilan carbone, et non le Royaume-Uni. Cela donne l'impression que le Ghana rejette plus de carbone alors que le Royaume-Uni réduit son empreinte carbone, mais en réalité c'est le Royaume-Uni qui a brûlé le bois et libéré le carbone.

Importation et utilisation de combustibles fossiles : si le Ghana importe du pétrole brut de Russie et le brûle, ce n'est pas la Russie qui le comptabilisera dans son système de comptabilisation carbone, mais le Ghana.

[i] Tinus Pulles, Michael Gillenwater & Klaus Radunsky (2022). CO₂ emissions from biomass combustion: Accounting of CO₂ emissions from biomass under the UNFCCC, *Carbon Management*, 13:1, 181-189, DOI: 10.1080/1758004.2022.2067456

Contact: Mme. Peg Putt,
Coordinatrice - Groupe de travail sur les
forêts, le climat et la biomasse
peg.putt@gmail.com



Environmental Paper Network
FORESTS, CLIMATE & BIOMASS WORKING GROUP

